

FACTURE d'électricité tarif vert

Dépannage : 0 800 333 974

Votre contact :
Nom de votre conseiller : 02 62 00 00 00

Vos références :
- pour tout contact : 26300000000000
- pour tout paiement : 263 0 0000000000 0000000000

SARL
Chemin NOTRE DAME DE
ROSAIRE
97412 BOIS PANON

vosre contrat

client titulaire SARL
espace de livraison Chemin NOTRE DAME DE
ROSAIRE
BOIS PANON

caractéristiques du contrat n° 000000

offre tarif vert
service A5 à la tension
version courtes utilisations
puissances souscrites P : 30 kW
HPH : 320 kW
HCH : 320 kW
HPE : 320 kW
HCE : 320 kW
service optionnel Taux réduit de CSPE
puissance réduite 146 kW

vosre facture

(détails au verso)

facture n° 0000000A du 03/04/2018

électricité du 01/03/2018 au 01/04/2018 : 79 739 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 280 kW

total HT	7 547,84 €
escompte	-15,10 €
TVA	702,25 €
autres taxes	729,08 €

total TTC 8 964,07 €

Ce montant sera prélevé à partir du 18/04/2018

Date approximative du prochain relevé 05/05/2018
Date approximative de la prochaine facture ... 03/05/2018

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : SARL

IBAN (RIB International) : FR00 0000 0000 0000 0000 0000

BIC : XXXXXXXX

1 Contact EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques de votre conseiller clientèle EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire.

Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF.

Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

5 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

6 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir.

Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

7 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF – CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

part fixe				€/ kWh / an	montant en €	
prime fixe du 1 mars 2018 au 31 mars 2018 (puissance réduite de 146 kW)				21,60	262,80	
part variable				c€/ kWh	montant en €	
postes tarifaires	anciens index en Belgique et estimés	nouveaux index en Belgique et estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 01/03/2018 au 01/04/2018						
compteur n° 000000000						
Pointe	24 168	25 008	1	540	20,341	
HPE	1 515 689	1 563 361	1	47 672	10,441	
HCE	917 075	948 302	1	31 227	6,70	
énergie réactive				c€/ kVArh	montant en €	
du 01/03/2018 au 01/04/2018						
tangente pni primaire				0,262		
énergie réactive consommée				12 693 kVArh		
énergie réactive facturée				0 kVArh		
				1,89	0,00	
prestations					montant en €	
location de comptage du 1 mars 2018 au 31 mars 2018					44,54	
total HT					7 547,84	
escompte				assiette	taux	montant en €
escompte				7 547,84	0,20 %	-15,10
taxes et contributions				assiette	taux	montant en €
cspe taux réduit				79 739	-0,015 €/ kWh	-1 196,09
cspe				79 739	0,0225 €/ kWh	1 794,13
cta				484,63	27,04 %	131,04
tva				8 261,82	8,50 %	702,25
octroi de mer régional				7 532,74	0,00 %	0,00
octroi de mer				7 532,74	0,00 %	0,00

communication

- part acheminement HT : 1 687,00 €
- **tiعة / cspe (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité / contribution aux charges du service public de l'électricité)** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tiعة, la cspe et la cta.
- **octroi de mer** : s'applique sur les montants HT de l'abonnement et de la consommation.
- **octroi de mer régional** : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur .

2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son niveau est fixé en loi de finances. Elle est versée au budget général de l'État.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est destinée à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
- L' **OM** (Octroi de Mer) et l' **OMR** (Octroi de Mer Régional) s'appliquent à tous les clients des DOM. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux. Ces taxes sont reversées aux douanes.
- La **TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'État.

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat.

Vous y retrouverez éventuellement des informations utiles pour payer votre facture.